L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 125. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 17 MARS, 1828. Vol. I.

Conditions—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre gourdes pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à forfait : les prix sont de $40 à $60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morgi Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Etats-Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UTICA, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du quai et en prendre aussi au bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. Daily, maintenant à prendre charge à la [illegible] pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, [illegible] et partira incessamment. S'adresser a

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY,

5 fév No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt a recevoir un chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou a

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Kittson, prendra maintenant charge au haut de la ville, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la ville, et peut prendre encore 100 boucauds a fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel on passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le [illegible] FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] cargaison engagé et partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

— No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

[illegible] packets part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 [illegible] mois, comme suit :

Le navire LEDUC V. cap. Robbins.

Le navire PALMA, capt. Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

Chapeaux de Castor.

REÇUS par le navire *Illinois*, de New-York, 40 caisses de *CHAPEAUX* noirs et de brun, de *première qualité*, de formes hautes, basses, et moyennes, à poils longs et courts ; tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits *Seal-Drab*, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables.

NICHOLS & KEELER,

28 février. 18 rue Canal

On prévient avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL

18 decembre.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage on peut s'adresser au capitaine Libby, [illegible] bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, [illegible] Pour fret ou passage, ayant des [illegible] s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier [illegible] (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt a prendre chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. a bord ou a JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Parrington prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. BENAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le bon Bateau-Vapeur COURIER, d'une force [illegible] Edgerton, [illegible] les voyages entre les places ci-[illegible] partira d'ici tous les Mercredis à midi. [illegible] aux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES KEENE.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur EXPEDITION, venant d'être réparé, recommencera ses voyages réguliers [illegible] de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine [illegible] partira dorénavant tous les jeudis, 10 et 20 de chaque mois ; et [illegible] tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira [illegible] tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la goélette qui demeurera le soir avant le départ du bateau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

M. HUNT,

8 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lazusse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudux.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pharmaceutiques* de la rue St. Anne, No. 122, dans la rue du Quartier, No. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fortier.

On sait généralement combien les bains de vapeurs aromatiques et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte lamigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation des nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un petit hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans nous autres, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains $16 ..

" .....6 " 9 ..

" .....1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 ..

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de célérité et ménagement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Saratin, fraiche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

G. Legendre.

Par débarquement du brick Commodore Preble, et la goëlette Haïtienne Isabelle venant du Port-au Prince — barils de GINGEMBRE, [illegible] de CASSE à vendre par

LEGRIFL & HENRY,

15 déc. [illegible] Dauphine No.

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret, different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Anniseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

On sale—130 bags Havana green coffee ; 280 pieces Scotch hemp cotton bagging, of superior quality ; 9 cases sheating copper ; 130 boxes tin plates—apply to

Jan 12 CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé, entre St. Louis et Conti, vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

P. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de Carrosserie ; il demeure rue Royale, No. 200, entre les rues du Maine et St. Philippe, ayant un très-bon [illegible] pour toutes les parties en bois, [illegible] entreprendre des [illegible] partions de tout genre.

12 Jan R. A. COOSE.

Par débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque L. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux dameajeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

[illegible] sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse assorti.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

[illegible] Sucre en pain.

40 [illegible] Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Charrêtes et Roues, Drèche et Brouet.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 [illegible] de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. roastat blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et a vendre par

27 nov W. DE FOLLEY, nlle. Levée.

TABAC &c.—En débarquement du bateau Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 cais. de savon,

5 boucauts Rum [illegible] preuve,

40 caisses cardes [illegible] et à laine de Whitemore, [illegible] ; 26 ballots brodequins et souliers, à vendre par

E. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Crédit et le Delta, pantalons de flanelle, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets rudegris de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. PROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre de Bermude, 10 tonneaux d'arlochas de Queen Ann, 10 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et plus.

15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PRAVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane de Mexique, en 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, du, aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

7 Fév. A. CRUZAT,

Trésorier de la Paroisse

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

FOIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,

1er sept rue Toulouse No. 188

COUR DE DISTRICT—Samedi 9 Février 1828. *Baptiste et François Dauphin* [illegible] *leurs créanciers.*—Sur motion de H. H. Dunn, avocat de N. B. Le Breton, syndic des créanciers [illegible] insolvables et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers des dit B. et F. Dauphin, ainsi que tous ceux intéressés dans cette affaire, déduisent les raisons, s'ils en ont, d'ici au Samedi 23e. jour du présent mois, pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué, et confirmé conformément à la loi—Extrait des minutes.

(Signé) H. FARRIE,

1 fév.—3f. Député greffier.

LE soussigné offre a vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre, consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barège, Rubans de Taffetas noir, et une caisse de Bijouterie.

ANDREW HODGE junr.

3 Déc.

Reçu par le navire Voltaire et à vendre par le soussigné, 40 caisses de Vin de champagne de première qualité, une Harpe de George Blatcher.

3 déc JOHN GARNIER.

FRUITS PRAIRIE, 30 caisses Prunes, 30 pailles de figues 10 bls. Noix du Brésil. Reçus par le navir William Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Rome et Julia Grent, de Liverpool, et a vendre par les soussignés :

[illegible] chemises de 4-4,

[illegible] soie avec bordures colorées,

Foulard superfin bleu et noir,

Mouchoirs rouge bleu,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indiennes et mousseline rayée,

Couvrepieds, etc. Les marchandises susdites ont droit de debenture.

KENNEDY & DUCHARME.

15 dc

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier ecolier et deux armes papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & co. auxquels il reste encore 28 barriques de cette bon vin rouge par de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN.

EN débarquement du navire Juliet, venant de St. Yago, 500 Surons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET.

4 dc *No. 5, Rue Toulouse*

Esclave en maronnage.

Une récompense de [illegible] est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux ; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de cotonade blanche à carreaux, elle en filant habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Morgan. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°.

RUMM ROUGE.—30 baller Russie écrasé 4-4, en débarquement du brick Waltham à vendre par JOURDAN

12 Jan.

Demande d'emploi.

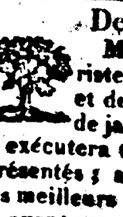

Mr. J. C. G***, jardinier-fleuriste, planteur et tailleur d'arbres et de vignes, établi toutes sortes de jardins neufs et répare les vieux ; il exécutera tous les plans qui lui seront présentés ; ayant appris à travailler sous les meilleurs maîtres jardiniers d'Europe, et ayant constamment exercé cet art, même dans ce pays depuis plusieurs années ; il a une parfaite connaissance de la culture des végétaux indigènes et exotiques. Il prendra des arrangemens avec la personne qui voudra l'employer au mois. Pour renseignemens, s'adresser à Mde. Matossy et M. Willan, rue d'Orléans, face au Café Davis, et à M. St.-George, enseigne des rues de la Levée et Ursulines. 25 janv

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point de tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orleans

27 fév N°. 198 chez M. Gravier.

A VENDRE par Peter H. Claugerias, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux ; vin blanc de Grave en 3 barriques et de très bonne qualité. Vin en cuisses Grand Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem [illegible] de Lafitte, Id. id. de St. Julien. 18 déc.